

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 21 (1950)

**Heft:** 4

  

**Rubrik:** Rapport annuel : exercice 1949

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXI<sup>e</sup> ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N<sup>o</sup> 4. AVRIL 1950

## SOMMAIRE:

*Rapport annuel et comptes de l'exercice 1949*

*Marché du travail*

## RAPPORT ANNUEL

Exercice 1949

La coutume veut que le rapport d'activité de l'ADIJ débute par une vue rapide et très sommaire sur la situation économique de la région pendant l'exercice écoulé. Si on la prend dans ses grandes lignes, l'année 1949 peut être rangée encore sous le signe de la prospérité. L'occupation de la main-d'œuvre dans l'industrie n'a presque pas subi de fléchissement et le 31 décembre a pu être atteint sans trop de surprises désagréables. Mais une annonce de ralentissement de la marche des affaires est indéniable et dans bien des entreprises et des foyers l'année s'est terminée dans une atmosphère où flottaient l'incertitude et l'inquiétude. La crise viendra-t-elle en 1950 ? Avec les augures du bureau fédéral pour la création d'occasions de travail, nous voulons espérer que le tassement constaté dans l'occupation des usines de **mécanique de précision et de décolletage** n'est qu'un retour à l'état normal d'avant-guerre et qu'il n'y a pas lieu de songer à mettre en œuvre l'un ou l'autre des grands travaux de chômage dont les projets ont été préparés de longue date.

Dans l'horlogerie aussi un certain ralentissement s'est fait sentir et si l'année a encore été relativement bonne, elle s'est terminée sur une note plus ou moins pessimiste. Les prodromes de crise sont visibles. Arrivera-t-on à éviter le pire ? On le souhaite et on l'espère.

Quelle est la raison de ce renversement de situation ? Une des causes réside certainement dans la dévaluation de la plupart des monnaies européennes déclenchée par la Grande-Bretagne le 20 septembre 1949. Le franc suisse est devenu encore plus « dur » et nos produits ont grandement renchéri à l'étranger. Mais comme la relation entre le coût de la vie et le prix de revient de la production varie partout dans des limites plus ou moins constantes, les prix monteront dans les pays à monnaie dévaluée et la situation du marché extérieur se rétablira à plus ou moins brève échéance. Une autre cause, plus importante celle-là, doit être recherchée dans la discrimination que font plusieurs pays entre l'importation de marchandises dites « essentielles » et celles qui ne le sont pas. L'horlogerie est rangée dans la deuxième catégorie, de sorte que les contingents de montres acceptés par les gouvernements ne correspondent pas aux possibilités de vente à la clientèle. Le besoin de montres ne peut être satisfait que dans une mesure réduite. Il y a

dans certaines parties du monde des millions de gens qui aspirent à posséder enfin une montre ! Le tout c'est de la leur faire parvenir.

Voici quelques chiffres concernant l'horlogerie, notre principale industrie jurassienne :

La valeur totale de l'exportation suisse en 1949 en ce qui concerne les montres a été de 703,2 millions de francs, soit une moyenne mensuelle de 58,6 millions de francs (décembre 1948, 77,7 millions, décembre 1949, 64,2 millions). L'indice d'exportation par rapport à 1938 (100) a été de 123 (1945 : 88 ; 1946 : 107 ; 1947 : 128 ; 1948 : 127).

Le haut-fourneau de Choindez produisant une fonte de qualité a été en activité durant tout l'été, c'est-à-dire pendant la période de surabondance de courant électrique. Les fonderies (Rondez et Choindez) n'ont pas connu de chômage en 1949.

L'industrie du bois a diminué un peu sa production ensuite d'une demande moins accentuée dans le bâtiment et les prix ont fléchi pour les propriétaires de forêts.

Les matériaux de construction, ciment, chaux, tuiles et briques, céramique ont eu une assez bonne année.

La verrerie de Moutier, réorganisée, a repris sa fabrication interrompue pendant quelque temps et marche de nouveau normalement.

La grande manufacture de tabac de Boncourt continue d'être prospère.

La bonneterie et la filature de la laine dont le siège est en Ajoie, sont bien occupées. Il en est de même dans le vêtement (Delémont et Laufon).

Les papiers du val de Laufon et la cellulose de Rondchâtel sont toujours demandés.

La petite reine de la route, la bicyclette sort régulièrement des fabriques de Courfayve et de Bassecourt, ainsi que la motocyclette Condor.

Le rendement de l'agriculture se situe pour l'année dernière dans une bonne moyenne malgré une longue sécheresse. Le printemps n'a vu que peu de précipitations, sauf le mois de mai et le début de juin où de fortes pluies ont assuré la récolte du foin. En revanche, il n'y a presque pas eu de regain. Le blé a bien supporté le temps sec, tandis que la pomme de terre n'a pu se développer. La récolte de cette dernière a été des plus maigres. Les fruits ont été rares, sauf les cerises, malgré une température favorable, la floraison ayant été nulle en beaucoup d'endroits.

Sur les bords du lac de Biemme, la vendange a été également moyenne.

En résumé, l'année 1949 a été favorable au Jura. Nous ne pouvons que former le vœu ardent que celles qui suivront lui ressemblent.

Après ces quelques considérations, nous avons l'honneur de vous soumettre les principaux faits de notre activité.

## I. Organes de l'association

### 1. Comité et commissions

Dans son ensemble, le comité est resté en 1949 dans la même composition que précédemment, sauf que nous avons eu à enregistrer la démission de M. Paul Maillat qui pendant 12 ans a été un agréable et fidèle collaborateur et de M. F. Degoumois qui lui aussi s'est intéressé à nos travaux durant quelques années. Nous adressons à ces deux membres partants nos meilleurs remerciements pour leur travail au sein de l'ADIJ. Ils ont été remplacés par MM. Gilbert Feune, conseiller municipal à Delémont et Gottlieb Hauri, conseiller municipal à Tramelan-dessus.

Dans les commissions, il y a eu également quelques changements. M. le député Schlappach a quitté son poste de président de la commission des affaires communales. Son remplaçant est M. H. Landry, maire et député à La Heutte. M. W. Schild, inspecteur forestier à Moutier, succède à M. P. Maillat à la tête de la commission forestière. Mlle Marie-Thérèse Mouttet a été nommée secrétaire de la commission du tourisme pédestre.

Ci-après, on trouvera l'état des organes dirigeants de l'ADIJ :

#### Comité

F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier, président.

Président de la Commission d'urbanisme et de protection des sites.

V. Henry, préfet, Porrentruy, vice-président.

R. Steiner, directeur du Progymnase, Delémont, secrétaire.

Président de la Commission du tourisme pédestre, représentant de l'ADIJ au Comité de direction de la La Jurassienne.

H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.

P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.

Représentant de l'ADIJ au Comité de direction de La Jurassienne.

E. Baumgartner, maire, Bienne.

P. Billieux, maire, Porrentruy.

H. Born, maire, Moutier.

G. Feune, conseiller municipal, Delémont.

A. Grimaître, publiciste, Saignelégier.

G. Hauri, conseiller municipal, Tramelan.

M. Henry, administrateur postal, Porrentruy

M. Jobin, avocat, Saignelégier.

A. Oettinger, Bâle.

W. Sunier, préfet, Courtelary.

O. Schmitz, industriel, Granges SO.

A. Segginger, secrétaire municipal, Laufon.

H. Weibel, conseiller municipal, Saint-Imier.

Représentants de Pro Jura au Comité de l'ADIJ :

O. Schmid, préfet, La Neuveville.

Dr G. Riat, président de Pro Jura, Delémont (suppléant).

### Présidents des Commissions :

- Dr R. Baumgartner, professeur, Delémont (Protection nature).  
M. Bindit, préfet, Moutier (Sociale).  
H. Landry, maire, La Heutte (Affaires communales).  
L. Lièvre, inspecteur, Porrentruy (Scientifique).  
E. Loeffel, directeur, Courtemelon (Agricole).  
W. Schild, inspecteur des forêts, Moutier (Forestière).  
H. Reber, instituteur, Reconvilier (Travail domicile).

### Président de La Jurassienne :

- J. Schaller, professeur, Delémont.

## 2. Mouvement des membres

L'effectif de nos membres n'a pas subi de grandes modifications. Il se présentait comme il suit à fin 1949 :

- 3 (0) membres d'honneur ;  
105 (99) communes municipales et bourgeoises ;  
64 (61) sociétés ayant un caractère d'utilité publique, professionnel ou économique ;  
5 (5) compagnies de chemins de fer ;  
138 (133) entreprises industrielles ou commerciales ;  
473 (472) membres individuels.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

Nous saisissons l'occasion pour exprimer notre gratitude à tous nos adhérents pour leur attachement à l'association dont le but unique est de sauvegarder les intérêts du Jura sans distinction d'opinions religieuses ou politiques.

## II. Administration

### 1. Assemblée générale

L'assemblée générale annuelle s'est tenue en 1949 à Laufon, le 21 mai, avec la participation d'une septantaine de personnes. Le procès-verbal qui suit rend compte des délibérations et autres faits de la belle journée passée chez les Jurassiens de langue allemande.

Assemblée générale de l'ADIJ du 21 mai 1949, à 10 heures, à Laufon

1. Ouverture. A 10.10 heures, M. F. Reusser, président, ouvre l'assemblée en prononçant l'allocution suivante :

« Messieurs et chers invités,  
» Messieurs les membres de l'ADIJ,

» Le Laufonnais et plus particulièrement son charmant chef-lieu qui rappelle à chaque angle de ses murs, à chaque tournant de rue, les siècles de jadis, accueille pour la première fois l'assemblée générale de notre association. C'est une joie pour nous de pouvoir tenir nos assises dans le district aux 12 communes de langue allemande. Cette contrée nous est chère, chers amis de Laufon, malgré votre parler différent. Et nous nous réjouissons toujours que vous teniez à entretenir des relations suivies et amicales avec les Jurassiens romands ce qui fait que la plupart d'entre vous parlent aussi le français. Le comité

de l'ADIJ a toujours emporté le meilleur souvenir de chez vous, toutes les fois qu'il a tenu séance dans votre petite cité.

» Une assemblée générale de l'ADIJ ne constitue pas une simple formalité administrative, mais elle est avant tout une manifestation d'union et de solidarité jurassiennes, une occasion pour les amis et les membres de notre association de se rencontrer et de fraterniser, d'apprendre à mieux se connaître. C'est l'assemblée générale qui assure la cohésion de l'ensemble de notre groupement et qui permet d'établir le contact entre les dirigeants, les commissions spéciales, les représentants des communes et groupements adhérents et les membres individuels. Ce jour est donc placé sous le signe de la concorde et de la confraternité.

» Pour les hommes, la terre devient toujours plus petite. Le tour du globe se fait maintenant en quelques jours ; les distances ne comptent plus. Il y a 100 ans encore, les pays d'outre-mer n'étaient accessibles qu'à peu de gens, et quand on y allait, c'était souvent sans esprit de retour. Aujourd'hui, un voyage dans les pays lointains est un jeu, et on y va plus vite et plus facilement que dans une contrée voisine autrefois. Les voies de communication, eau, rail, route, air, jouent un rôle considérable dans la vie d'un peuple.

» C'est au maintien et au développement des moyens de communication du Jura que s'est attachée tout d'abord l'ADIJ, dès sa fondation, de faire en sorte que notre petit coin de terre ne tombe pas dans l'isolement et l'oubli, que ses « fenêtres » restent bien ouvertes vers l'extérieur dans toutes les directions. L'expérience démontre que la tâche n'est jamais terminée, qu'il faut veiller toujours et que même ces derniers temps, les soucis dans ce domaine sont devenus plus lourds.

» Peu à peu, d'autres tâches se sont présentées, l'activité s'est étendue à de nombreux autres domaines, de telle sorte que l'ADIJ a dû constituer, à côté du comité, plusieurs commissions spéciales pour seconder celui-ci dans son travail.

» Notre association suit son chemin en dehors de toutes contingences politiques ou confessionnelles, en cherchant à atteindre les buts qu'elle s'est donnés sans porter ombrage à autrui, en restant dans les limites de ses propres activités tout en se réjouissant de la réciprocité qui lui est accordée généreusement par d'autres organisations.

» Depuis quelques années, l'ADIJ est devenue « la Chambre d'économie et d'utilité publique du Jura » telle qu'elle a été évoquée au Grand Conseil l'hiver dernier lors des débats sur la question jurassienne. Le comité s'efforcera de faire en sorte que notre association mérite toujours mieux ce titre en complétant et en perfectionnant encore davantage son organisation. Pour cela, l'appui et la sympathie de tous les Jurassiens lui sont nécessaires et nous osons espérer que cet appui et cette sympathie lui sont acquis dans de larges cercles de la population de tous les milieux.

» Et j'ouvre cette assemblée en formulant le vœu que notre Jura soit toujours mieux armé pour assurer sa prospérité, qu'il fasse honneur au canton et à la Suisse et que la qualité de ses nombreux produits d'exportation continue de lui assurer une place honorable à l'étranger dans le monde des affaires et dans l'opinion publique. »

Il salue ensuite les invités : M. le Dr V. Moine, conseiller d'Etat ; M. H. Hof, vice-chancelier du canton de Berne ; M. le Dr E. Péquignot,

secrétaire général du département fédéral de l'Economie publique ; M. J. Gressot, conseiller national ; M. L'Eplattenier, secrétaire, délégué par M. le conseiller d'Etat Gafner ; M. Ehram, secrétaire, délégué par M. le conseiller d'Etat Brawand ; M. W. Staub, député ; M. le préfet Kuntschen ; M. Perrin, délégué par M. Chenaux, directeur C F F ; MM. Richterich et Meier, conseiller municipaux ; M. Léo Sutter, maire ; M. A. Furrer, maire de Granges ; M. A. Rebetez, président de l'Emulation ; M. A. Schnetz, délégué par Pro Jura et rédacteur du « Démocrate » ; M. J. Funk, président de la Section Birstal de l'Union cantonale bernoise du commerce et de l'industrie ; M. J. Schaller, président de La Jurassienne ; M. Debrunner, secrétaire à la Chambre cantonale du commerce et de l'industrie de Bienne ; M. Schmutz, délégué de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne ; M. P. Keller, président du Heimatschutz bernois ; M. A. Oettinger, représentant du Syndicat d'initiative de Bâle ; M. le Dr Max Keller, délégué par la Chambre de commerce de Bâle ; M. A. Gerster, architecte, Laufon ; M. R. Fell, rédacteur du « Journal du Jura » ; M. G. Resch, rédacteur du « Franc-Montagnard » ; M. le Dr E. Schürch, ancien rédacteur du « Bund », et souhaite la bienvenue aux nombreux membres de l'association présents.

Nous avons reçu les excuses suivantes : M. L. Lovis, Delémont ; M. A. Calame, Bienne ; M. E. Giroud, Berne ; M. G. Mœckli, Berne ; M. le Dr M. Gafner, Berne ; M. S. Brawand, Berne ; M. F. Chenaux, Lausanne ; M. R. Grimm, Berne ; M. K. Braun, Berthoud ; M. von Kaenel, Tavannes ; M. le Dr G. Riat, Delémont ; M. W. Iff, Bienne ; M. H. Strauss, Bienne ; M. A. Bodmer, Berne ; M. F. Gerber, Frienisberg ; M. le Dr Spreng, Interlaken ; M. H. Winkelmann, Soleure ; M. le Dr A. Gossin, Berne.

Les membres ci-après se sont également excusés : M. H. Burrus ; M. le Dr E. Guéniat ; M. M. Bindit ; M. A. Lang ; M. O. Cueni, Laufon ; la Section jurassienne de la Société des voyageurs de commerce ; M. C. Greub ; M. W. Zeuglin, Delémont ; M. Trümpy, Saint-Ursanne.

**2. Procès-verbal.** L'essentiel du procès-verbal de la dernière assemblée générale, 22 mai 1948, a été relevé dans le rapport annuel, paru dans le bulletin n° 4/1949, remis à tous nos membres. Personne ne demandant la lecture du texte intégral, l'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 1948.

**3. Rapport d'activité.** Tous les membres ont pu prendre connaissance du rapport d'activité du dernier exercice dans le bulletin du mois d'avril. Le président le met en discussion. Celle-ci n'est pas utilisée. L'assemblée approuve le rapport d'activité de 1948.

**4. Comptes de l'exercice 1948.** Ils ont été publiés avec le rapport annuel. Le caissier les commente brièvement. La discussion n'est pas utilisée et les comptes de 1948 sont approuvés.

**5. Cotisations et budget 1949.** Les cotisations sont maintenues sans changement, soit :

- membres individuels, minimum 8.— fr. ;
- communes municipales, 20.— fr. par 500 habitants, mais minimum 20.— fr. ;

autres corporations publiques, sociétés, entreprises, de 20.— fr. à 200.— fr.

Le budget, présenté par le caissier, est accepté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Cotisations	10,850.—	755.—
Subventions	5,690.—	6,800.—
Intérêts des capitaux	2,350.—	
Bulletin	8,500.—	12,200.—
Administration		8,920.—
Excédent de dépenses	1,285.—	
	<hr/> 28,675.—	<hr/> 28,675.—

6. **Elections complémentaires au Comité.** Pour remplacer MM. H. Degoumois (Tramelan) et P. Maillat (Delémont), démissionnaires, les Conseils communaux respectifs nous proposent MM. Gottlieb Hauri (Tramelan) et Gilbert Feune (Delémont), conseillers communaux. L'assemblée les nomme membres du Comité, et le président leur adresse des souhaits de bienvenue.

7. **Nomination des vérificateurs des comptes.** Sont élus pour 1950 : M. Waldémar Wüst, Moutier, président, la commune de Cortébert (ancienne), la commune de Liesberg (nouvelle).

8. **Nomination de membres d'honneur.** En application des nouveaux articles 3 et 7 de nos statuts et des directives élaborées par le Comité, le président soumet trois propositions de nomination de membres d'honneur à l'assemblée.

M. le Dr Eugène Péquignot, secrétaire général du Département fédéral de l'Economie publique, un Jurassien qui a rendu par son activité professionnelle les plus grands services au pays tout entier, au Jura, sa petite patrie, à l'ADIJ. C'est par des acclamations enthousiastes que l'assemblée confère à M. Péquignot le titre de membre d'honneur. M. Péquignot la remercie dans une très belle allocution, dans laquelle il exprime son étonnement d'avoir été l'objet de cette distinction, car il n'a rien fait de particulier pour l'ADIJ. Pour le pays, il a essayé de faire son devoir. Il accepte l'hommage qui lui est rendu, parce qu'il sent bien que cet hommage va en somme au Jura, dont il est un fils fidèle, que 40 ans de vie à Berne n'ont pas réussi à assimiler, mais seulement à adapter. Il termine en formulant des vœux pour l'avenir du Jura, l'union des Jurassiens, plus nécessaire que jamais et relève avec bienveillance les réalisations que le Jura doit à l'activité de l'ADIJ.

M. le conseiller d'Etat Georges Mœckli, premier secrétaire de l'ADIJ, est acclamé membre d'honneur in absentia.

M. Paul Maillat, membre du Comité pendant 12 ans et président de la Commission forestière pendant plusieurs années, est nommé membre d'honneur in absentia.

9. **Programme d'activité.** Le président résume le programme d'activité de l'association et le soumet à l'approbation des membres :

1. Economie générale du Jura.
2. Questions ferroviaires : défense de la ligne de Delle, réorganisation technique des C.J.

3. Questions de trafic.
4. Aménagement routier : route Bâle-Delémont, amélioration du réseau routier en général.
5. Protection de la nature, des sites, urbanisme.
6. Questions relevant de nos commissions spéciales, etc.

La discussion est utilisée par M. Grimaitre, qui demande l'intervention de l'ADIJ en faveur de la réorganisation technique des C.J. Il intervient au nom du Comité de défense des chemins de fer jurassiens. Les autorités et la direction des C.J veulent la disparation du R.S.G. Or, le nouveau trafic par autocars ne donne pas satisfaction. Seule la commune de Saint-Brais s'en accommode. Le reste des communes des Franches-Montagnes veut le maintien du R.S.G. Mais la réorganisation de cette ligne, devisée à 16 millions de francs, est une charge trop lourde. L'ADIJ devrait faire établir une contre-expertise. Le coût total des travaux de réfection de la ligne et l'achat de matériel roulant ne doit pas coûter aussi cher. L'ADIJ devrait aussi intervenir immédiatement pour obtenir le rétablissement d'au moins un train de voyageurs par jour. La ligne supporte bien une paire de trains de marchandises par jour, elle supportera aussi une paire de trains de voyageurs.

L'assemblée prend acte des propositions de M. Grimaitre et charge le Comité d'examiner dans quelle mesure il pourra lui donner une suite favorable. M. Grimaitre sera invité à préciser ses propositions au Comité.

M. Gressot intervient pour souligner la responsabilité du gouvernement dans la question des C.J. Le problème est d'intérêt général. Tout le Jura-Nord y est intéressé, et le premier défenseur de nos intérêts est bien le gouvernement. Il insiste sur l'urgence d'une intervention de l'ADIJ.

Le président salue en ce moment M. G. Wenk, président du Conseil des Etats, qui vient d'arriver.

**10. Divers et imprévu.** La parole n'est pas demandée.

L'assemblée est levée à 11 h. 30.

Tout le monde se rend au parterre du bâtiment d'école, où la municipalité de Laufon a réservé une surprise aux membres de l'ADIJ. De charmantes dames, en vieux costumes, offrent généreusement du vin et des gâteaux au fromage. Des groupes se forment, les discussions sont animées, et tandis que verres de vin, petits gâteaux et gais propos mettent tout le monde de bonne humeur, dans l'aula, les derniers préparatifs sont achevés pour les deux courts exposés qui vont suivre à midi sonnant.

**1. La route Bâle-Delémont, son importance historique et actuelle.** M. le conseiller d'Etat Wenk nous fait un exposé en allemand. La route Bâle-Delémont n'existait pas du temps des Romains, mais le trafic de Augusta Rauracorum vers Aventicum et notre Suisse romande actuelle devait être considérable, puisque les Romains n'avaient pas hésité à tracer une route par Vermes et le Fringeli, les gorges n'étant pas praticables à leur époque. Par la suite la route de la vallée de la Birse est devenue l'une des plus importantes de la Suisse. Les auteurs du plan d'aménagement du réseau routier suisse ne l'ont cependant pas incorporée dans le plan général d'aménagement. La ville de Bâle ne peut

admettre cette omission, car, ville frontière, elle doit disposer de trois grandes artères pour l'écoulement de son trafic routier, une sur Zurich et la Suisse orientale, une sur Lucerne et la Suisse centrale, une sur Bienne et la Suisse romande. Les efforts conjugués des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure et Berne n'ont pas pu jusqu'à ce jour obtenir de la Confédération qu'elle complète son plan d'aménagement routier. Dès le début l'ADIJ a combattu pour la même cause. Nos efforts doivent continuer et ne cesser que le jour où nous aurons obtenu satisfaction.

2. Laufon à travers les âges. M. A. Gerster, dans un court exposé en français, nous fait l'historique des premières populations qui ont habité le Laufonnais. Il agrmente sa causerie en projetant sur l'écran de nombreuses photographies, croquis, cartes, vues d'objets. Il nous montre les vestiges des habitants de l'âge de la pierre taillée et de la pierre polie (caverne de Liesberg), ceux des Romains (Müschlag, Wahlen, Laufon) et les plans de la ville de Laufon, construite il y a 650 ans sur des terrains neufs au bord de la Birse, et conservée jusqu'à ce jour avec la même disposition des rues et des murs.

Les deux conférences sont vivement applaudies et à 13 h. 15 l'assemblée est close. Les participants se rendent à l'Hôtel de l'Agneau où un excellent dîner les attend. Au cours du repas, M. Léon Sutter, maire de Laufon, adresse à l'ADIJ et à ses invités le salut des autorités locales, M. le conseiller d'Etat Moine apporte les sympathies et les vœux du gouvernement bernois. Un groupe de jeunes accordéonistes costumés nous sert les plus beaux morceaux de son répertoire. A 15 h. 30, les voitures privées et un car de l'administration postale emmène le gros des sociétaires à Angenstein, où a lieu une visite un peu précipitée du château, puis à Mariastein et par la Felsplatte à Laufon, où les effectifs fondent rapidement jusque vers 19 heures.

La journée fut une réussite, grâce aux soins que la municipalité de Laufon, son maire, son secrétaire, ont mis à la préparer, grâce aussi à la générosité de M. G. Gerster, directeur, à l'entrain des jeunes accordéonistes, à la valeur des deux conférences et au savoir-faire de notre président.

## 2. Séances et délégations

Il y a eu en cours d'exercice 3 séances de comité et 30 séances du bureau directeur, sans compter 4 réunions et entrevues destinées à l'examen de diverses questions spéciales.

Des délégations se sont rendues pour présenter les doléances du Jura auprès des autorités cantonales et de celles des C F F. Nous nous plaignons à dire que nous avons rencontré partout un accueil courtois et bienveillant; toutefois le résultat souhaité n'a pas toujours été obtenu et il faut souvent s'armer de patience et de persévérance pour atteindre le but qu'on s'est fixé.

Plusieurs de nos commissions ont eu une belle et féconde activité. D'autres semblent préparer l'avenir et vouloir repartir d'un pied ferme. Nous disons un grand merci à toutes, car sans les commissions l'ADIJ ne pourrait plus remplir toute sa mission.

### 3. Relations avec d'autres groupements

Au cours des ans, l'ADIJ a noué des liens d'amitié avec d'autres groupements. Ces excellentes relations sont précieuses, car elles donnent l'occasion d'échanger des idées, de confronter des points de vue, voire de collaborer pour l'étude ou la réalisation de certains projets.

Les associations et organisations suivantes entretiennent des relations amicales avec l'ADIJ :

Société jurassienne d'Emulation,  
Société jurassienne de développement « Pro Jura »,  
Syndicat d'initiative de Bâle ,  
Heimatschutz bernois,  
Chambre de commerce de Bâle,  
Société pour la protection des rives du lac de Bienné,  
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz,  
Office d'économie forestière, Soleure,  
Comité économique, Porrentruy.

D'autre part, l'ADIJ est membre des organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires,  
Fédération des sociétés du Pied du Jura,  
Loterie cantonale « Seva »,  
Association cantonale des propriétaires de forêts,  
Association bernoise de tourisme pédestre,  
Ligue suisse pour la protection de la nature,  
Société cantonale d'utilité et d'économie publiques,  
Fondation de la Flèche du Jura,  
Société pour l'entretien du château du Schlossberg,  
Union des Sociétés suisses de développement,  
Association pour le plan d'aménagement national, groupement bernois,  
Chambre de commerce française en Suisse.

### 4. Bulletin

Le bulletin a paru 12 fois en 1949, généralement vers le 20 de chaque mois. La série de l'année comprend 212 pages de textes, 24 clichés, 102 pages d'annonces et un total de 21.545 exemplaires, soit une moyenne de 1800 par numéro.

Le service gratuit du bulletin aux membres a absorbé 9335 exemplaires, celui des abonnés 5656, le service de presse 1146 et la propagande près de 5000 exemplaires.

La publicité a contribué largement à son financement. Les 102 pages d'annonces comprennent 128 insertions d'une demi page et 38 d'une page entière. Les acquisitions se sont élevées à 58 ordres, représentant un montant de 9381.— fr. (1948 : 42 ordres et 4947.— fr. ; 1947 : 59 ordres et 6959.— fr. ; 1946 : 40 ordres et 4267.— fr.). Il est réjouissant de constater combien nos membres nous font confiance en nous passant des ordres de publicité. Nous en recevons d'ailleurs aussi d'un grand nombre d'entreprises qui tiennent à se faire connaître dans le Jura.

Le développement du bulletin est donc constant dans les trois domaines de la diffusion, de la publicité et de l'intérêt qu'il suscite

dans les milieux économiques du Jura et d'ailleurs. Sa diffusion à l'étranger a aussi commencé. Actuellement il est servi à un membre à Sao Paolo (Brésil) et à titre gracieux, sur demande, à une agence à Copenhague et à Bruxelles. Nous envisageons de l'envoyer aussi aux colonies suisses de l'étranger.

Avec l'année 1949 s'est achevée la 20<sup>e</sup> année d'existence de notre organe. Son N° 1 a paru en septembre 1930. Il portait le titre « Les intérêts économiques du Jura » et paraissait 6 fois par an. A partir du N° 1/1941 il s'est appelé tout simplement « Les intérêts du Jura ». Il paraît tous les mois depuis 1943. Pour combler une lacune, le Comité directeur de l'association a décidé de publier une table des matières parues dans le bulletin pendant les 20 premières années de son existence. Elle sera tirée à un nombre réduit d'exemplaires et pourra être remise à tous les membres et abonnés, ainsi qu'aux bibliothèques, qui en feront la demande à l'administration du bulletin à Delémont.

L'administration du bulletin se charge aussi de faire relier les collections du bulletin que les membres et abonnés voudront bien lui adresser. La reliure en série revient en effet meilleur marché et nous voulons bien volontiers faire bénéficier nos lecteurs de cet avantage.

Nous sommes aussi reconnaissants à nos membres et abonnés qui veulent bien nous faire part de leurs observations au sujet de la rédaction du bulletin, du choix des matières et de leur illustration. Et pour terminer ce modeste compte-rendu nous exprimons l'espoir que le bulletin de l'ADIJ continuera de jouir de la sympathie et de l'appui moral et financier de ses nombreux lecteurs.

#### Finances.

La situation financière de l'ADIJ est satisfaisante. Il n'y a rien d'extraordinaire à constater dans l'augmentation de notre fortune. C'est toujours le fait d'une sage administration. Chacun sait que l'argent aujourd'hui est de faible rapport et que l'Association n'a pas le droit de faire fructifier ses fonds dans des opérations bancaires ou industrielles spéciales. Force lui est de ne compter que sur la fidélité de tous ses membres. Voici un bref extrait de nos comptes :

1. Les cotisations d'un montant global de Fr. 12.822.40 se répartissent comme suit :

a) Communes . . . . .	2704.15
b) Sociétés d'utilité publique. . . . .	500.—
c) Sociétés à caractère professionnel . . . . .	1205.—
d) Industries et commerces . . . . .	3920.—
d) Membres individuels . . . . .	3776.—
	<hr/>
Total	12.105.15

La différence de Fr. 717.25 provient de ce que toujours quelques cotisations sont versées en fin d'exercice au profit du suivant ou au début de l'année nouvelle pour le compte ancien.

Nous ne voudrions pas omettre de remercier très vivement les sociétaires qui font usage de notre bulletin de versement. La reconnaissance du caissier leur est acquise.

2. Les subventions suivantes nous parviennent régulièrement :

de B L S . . . . .	200.—
de la Direction des chemins de fer du canton de Berne . . . . .	240.—
de la Direction de l'intérieur du canton de Bâle-Ville . . . . .	100.—

Nous avons, d'autre part, versé des subventions pour un montant total de Fr. 12.090.—, prélevé en grande partie sur les fonds mis à disposition par la Seva.

3. Nous avons pris maintenant l'habitude de boucler nos comptes au 15 janvier pour faire figurer à leur place les factures de fin d'année, les intérêts des carnets d'épargne et de dépôts, et le boucllement du compte bloqué en banque.

Au 15 janvier 1950 la fortune de l'Association s'élevait à 96.495.90 francs, somme à laquelle s'ajoutent les réserves contrôlées du Compte Seva.

Nos moyens directs sont représentés comme suit :

Mobilier . . . . .		1.—
Caisse . . . . .		263.51
Compte de chèques . . . . .		10.510.64
Dépôts . . . . .		10.775.05
Fonds de réserve. . . . .	27.945.70	
Actions et obligations. . . . .	27.000.—	54.945.70
		<u>76.495.90</u>
Fonds de garantie à La Jurassienne (indisponible)		20.000.—
		<u>96.495.90</u>

Le compte Seva est en augmentation de Fr. 8.251.85 sur l'exercice de 1948, malgré une dépense totale de Fr. 9.989.40 absorbée par les Commissions. Cette augmentation est due aux apports des Seva 51-59, mais en regard, il convient de mentionner que les montants suivants sont déjà destinés, quoique capitalisés sur compte bloqué à la Banque cantonale de Berne en cette ville :

Sentier des gorges de Moutier . . . . .	14.000.—
Crédit pour un office du trafic . . . . .	10.000.—
Crédit pour Etang de la Gruère . . . . .	4.500.—
Crédits divers . . . . .	4.500.—

### III. Activité

#### 1. Affaires ferroviaires

Ce que l'on croit acquis ne l'est jamais définitivement en matière de trafic. L'an dernier nous disions dans notre rapport annuel que la France avait une tendance marquée à négliger la ligne de Delle au profit de celle de Bâle par l'Alsace. Depuis lors la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire. Le mal est encore plus grave que nous ne le pensions. Tout l'effort de la Société nationale des chemins de fer français (S N C F) se porte actuellement pour le trafic vers l'Est et le Sud dans deux directions principales : Paris-Dijon et Paris-Strasbourg. L'artère Paris-Bâle et, par voie de conséquence, celle de Paris-Delle-Berne-Lötschberg sont reléguées au second plan. La tendance de détourner le trafic de ses voies naturelles, c'est-à-dire par la

Suisse, est marquée. La guerre, en rompant un équilibre réalisé presque à l'origine des chemins de fer, a remis en cause bien des questions. On en arrivera peut-être un jour à inclure les partages du trafic dans les traités de commerce comme on a dû le faire pour le tourisme. En attendant notre ligne internationale de Delle qui a joué un si grand rôle dans les relations de l'Angleterre et de la France avec la Suisse et l'Italie, depuis trois quarts de siècle risque d'être de plus en plus délaissée. Déjà, à l'exception des trains de saison les grands express de Londres à Bâle et à Berne suivent la voie du Nord par Lille-Strasbourg pour atteindre notre pays. Certains directs de Paris à Berne via Delle ont une marche qui devrait être plus rapide et dont les arrêts dans les gares intermédiaires pourraient être moins prolongés. Depuis plusieurs années, nous nous préoccupons de la question et tous nos efforts tendent à éviter le pire. Les C F F, le gouvernement et la compagnie du B L S ont donné l'assurance que le problème ne leur est pas indifférent et qu'ils font leur possible pour que la ligne de Delle ne tombe pas en désuétude. M. le député H. Piquerez, membre de notre commission des horaires, est intervenu au Grand Conseil. Souhaitons que toutes les bonnes volontés réunies réussissent à redonner à la grande transversale bernoise son importance d'autrefois. Si certains résultats ont été obtenus depuis la fin de la guerre, des positions ont été perdues. Il faut remonter le courant.

Ci-après, les questions d'ordre ferroviaire traitées en 1949 :

1. **Chemins de fer jurassiens.** — La compagnie des C J a consacré presque toute l'année à mettre sur pied le plan financier pour la réalisation du programme de rénovation selon le plan 4. La tâche la plus ardue a consisté à fixer les quotes-parts de dépenses qui sont demandées aux communes directement intéressées, soit une somme totale de 2 millions de francs sur un devis global de 15 millions de francs. On ne saurait nier que la Confédération et le Canton font un gros effort puisque 13 millions sont à leur charge. Mais pour plusieurs communes, la quote-part fixée constitue une charge extrêmement lourde. C'est pourquoi l'A D I J a institué avec la collaboration de Pro Jura une action de solidarité jurassienne. Un sacrifice de 2.— fr. par tête de population a été proposé à toutes les communes non englobées dans la réorganisation des C J afin qu'une aide puisse être apportée là où le fardeau est trop lourd à porter. Nous avons le plaisir de constater que cette action de solidarité a été comprise et en général bien accueillie. Elle est actuellement encore en cours et il n'est pas possible de donner des chiffres. Mais le succès semble assuré, la générosité d'un grand nombre de communes s'étant déjà manifestée.
2. **Horaire.** — Dans le domaine des relations ferroviaires, nous avons obtenu quelques résultats intéressants. Nous devons à ce propos des remerciements aux C F F pour leur compréhension des besoins de notre économie et à la Direction cantonale des chemins de fer pour le soutien efficace qu'elle a prêté à nos revendications. Voici en résumé les améliorations prévues pour le prochain horaire :

*Ligne Bienne-Delémont-Bâle.*

1. Un nouveau train direct 237 partant de Bienne à 18.54 h. et arri-

vant à Delémont à 19.29 h. assurera une meilleure correspondance en fin d'après-midi entre Berne et le Jura-Nord.

2. Le train 1948 Delémont (23.39)-Moutier (23.56) circulera aussi le samedi.

*Ligne Bienne-Neuchâtel.*

1. Le train du dimanche 1533, Neuchâtel (17.17)-Bienne (18.05) devient quotidien.

*Ligne Delémont-Delle.*

1. Le train 1707 Boncourt-Porrentruy sera avancé de quelques minutes pour le service des écoliers.
2. Un train de marchandises avec voyageurs desservira toutes les stations entre Delémont et Porrentruy après 23.00 h.

*Ligne Delémont-Sonceboz.*

1. Un nouveau train tardif circulera entre Delémont (22.25)-Moutier (22.37/38)-Sonceboz (23.13/14) et Bienne (23.32).
2. En outre certains trains partiront de Bienne (au lieu de Sonceboz seulement) pour la vallée de Tavannes sans changement de train à Sonceboz.

*Ligne Bienne-La Chaux-de-Fonds.*

Pas de changements. L'introduction de la 2<sup>e</sup> classe dans la Flèche du Jura est à l'étude.

3. **Améliorations techniques.** — Le bloc a été installé entre Delémont et Liesberg et est en cours d'installation entre Moutier et Choindez. La modernisation des signaux se fait en même temps.
4. **Autres améliorations.** — Une marquise a été construite à la gare de Court et le bâtiment de la gare de Porrentruy a été rénové.
5. **Doubles-voies.** — Le doublement des voies jurassiennes principales est en panne malgré que l'urgence en soit démontrée et que des études très poussées aient été faites pour le tronçon Moutier-Choindez. Nous ne perdons pas la question de vue et nous continuerons nos démarches pour arriver au résultat voulu.
6. Les surtaxes de montagne et de tunnel existant sur certaines lignes constituent une entrave au développement normal du trafic. Les C F F ont pu les supprimer partout avec l'aide financière de la Confédération, c'est-à-dire avec l'argent de l'ensemble du peuple suisse. Certaines régions — et la nôtre en est une — n'ont pas bénéficié de cette faveur et elles doivent continuer à payer des taxes surélevées pour tout ou partie de leurs chemins de fer dits « privés ». Il y a là une situation qui froisse l'équité et qui devrait être modifiée.

## 2. Routes

Le canton a établi un plan d'améliorations routières s'étendant sur plusieurs années. Le Jura a sa place marquée dans ce plan, mais il y a tant à faire que la patience de la population est mise à rude épreuve. De grandes artères (Delémont-Aesch-(Bâle), (Mulhouse-Moulin-Neuf-Delémont), (Paris-Besançon)-Goumois-Saignelégier-Berne), par exemple) et des tronçons de routes importantes (Corgémont-Cortébert, Les Malettes-Saint-Ursanne, Le Pichoux, etc.) attendent d'être aménagés.

La suppression de passages à niveau, l'asphaltage et le goudronnage, l'élargissement de plusieurs routes devraient être entrepris à brève échéance.

Il faudrait pouvoir accélérer quelque peu le mouvement.

### 3. Service postal

Des démarches ont été faites, mais en vain, pour l'introduction d'un service de cars postaux entre Saint-Ursanne et Seleute et Soubey-Montfaucon.

### 4. Régions montagneuses

Notre action tendant à faire classer le Jura dans les régions montagneuses pour l'assurance-maladie a fait un pas en avant en ce sens que des propositions ont été demandées par la Direction cantonale de l'économie publique à l'intention de l'Office fédéral compétent. Un rapport a été établi en collaboration avec l'Association bernoise des caisses-maladie.

### 5. Film du Jura

Le comité de l'ADIJ a mis la réalisation d'un film du Jura à l'étude. Toutes les branches de l'économie, tous les aspects du pays seront considérés. Si des fonds suffisants peuvent être réunis, une belle et grande œuvre sera créée.

### 6. Conférences

Plusieurs conférences sur des sujets intéressant la vie économique du pays ont été organisées en cours d'exercice dans différentes localités du Jura. Le bulletin en ayant déjà rendu compte ou les ayant publiées, nous nous abstenons d'en parler plus longuement ici. Cette action d'information sera continuée.

### 7. Comité de Moutier

Notre association est représentée au Comité de Moutier par son bureau directeur. Celui-ci collabore activement aux travaux de cet organisme et défend là aussi les intérêts du Jura. Le comité de Moutier est arrivé jusqu'à ce jour à des résultats intéressants.

### 8. Protection de la nature

*Président : M. le Dr R. Baumgartner, à Delémont*

*Secrétaire : M. le Dr M. Joray, à La Neuveville*

La commission s'est réunie en séance plénière le 5 janvier 1949 à Delémont, tandis que son bureau a eu trois séances : l'une le 16 avril à la Gruère, avec M. Sprunger, scieur, puis à Saignelégier, avec le conseil communal ; la deuxième à Saignelégier, avec les autorités communales et des représentants de Pro Jura et de la Société pour l'Étang de la Gruère ; la troisième à la Gruère avec les mêmes personnes. L'objet principal figurant aux tractanda de ces diverses réunions fut, on le devine, une fois de plus le projet de mise sous protection définitive de l'Étang de la Gruère (orthographe adoptée par la commission après échange de correspondance avec le géomètre cantonal, M. Buess, qui nous a déclaré que rien ne s'opposait à la reprise de l'ancien nom de l'étang). L'Exposition cantonale bernoise à Thoun (KABA) a aussi retenu l'attention de la commission, ainsi que diverses autres questions.

**Etang de la Gruère.** Après les entrevues à Saignelégier et à la Gruère, un troisième projet de convention, portant la date du 28 novembre 1949 fut élaboré par M. R. Steiner, secrétaire de l'ADIJ. Ce projet a été soumis au conseil communal de Saignelégier, qui l'a examiné à la fin de décembre 1949, et nous a fait quelques propositions de modifications et d'adjonctions auxquelles nous avons pu souscrire. Le 2 février écoulé — nous ne pouvons résister au plaisir de l'annoncer déjà aujourd'hui — l'assemblée communale de Saignelégier a ratifié la nouvelle convention arrêtant le statut de l'Etang de la Gruère. Cette décision, qui honore les électeurs du chef-lieu des Franches-Montagnes, va nous permettre de faire le dernier pas pour placer définitivement le site de la Gruère sous la protection de l'Etat.

**KABA.** Notre commission a pris part, au cours de l'été 1949, à la KABA, à Thoune, en exposant des agrandissements photographiques de divers objets protégés dans le Jura. Ajoutons que le Comité du Parc jurassien de la Combe-Grède a, de son côté, exposé également des photos agrandies de la Combe-Grède. Notre participation à cette manifestation cantonale a exigé un sacrifice financier non négligeable ; souhaitons que les objets exposés aient eu le don d'attirer l'attention des intéressés et de les engager à visiter notre région.

**Divers.** Le château d'Angenstein va très probablement changer de propriétaire ; c'est la raison pour laquelle les pourparlers que nous avons engagés avec le propriétaire actuel au sujet d'un Cyprès chauve sont arrivés à un point mort. Nous restons ici dans l'expectative. — Une proposition de refuge de chasse sur la rive du lac à La Neuveville, nous a été faite en décembre écoulé ; nous l'avons approuvée et transmise à la Commission cantonale à l'intention de la Direction des forêts, section de la protection de la nature. — D'autres propositions de mise sous protection de divers objets sont actuellement à l'étude au sein de la commission. — Il sera fait de la propagande en faveur de l'atlas et du tableau des plantes protégées dans le canton. — Le président a pris part aux séances de la Commission cantonale, ainsi qu'à la Conférence pour la protection de la nature, à Berne, le 3 avril 1949.

Ajoutons pour terminer, et en toute modestie, que le président de la commission jurassienne a été nommé, l'automne dernier, vice-président de la Commission cantonale.

#### 9. Commission d'urbanisme et de protection des sites

*Président : M. F. Reusser, Moutier*

*Secrétaire : M. J. Christe, Courrendlin*

Au cours de l'année écoulée, la commission d'urbanisme et de protection des sites a mis au point et édité un « Règlement de construction » qui peut servir de modèle à toutes les communes désireuses d'apporter un peu d'unité, d'ordre et de goût dans le domaine de la construction. Afin que les autorités puissent ranger d'une façon rationnelle les nombreux documents que l'on exige lors de la demande d'un permis de bâtir, notre commission a également sorti de presse un classeur très pratique. Les deux pièces en question ont été adressées à toutes les communes jurassiennes. Dans certaines elles ont d'emblée reçu un accueil favorable et ont été adoptées, comme le témoignent les nom-

breuses commandes reçues. Il serait pourtant souhaitable que toutes les communes examinent avec bienveillance notre travail et nous serions reconnaissants aux autorités qui voudraient nous faire part de leurs appréciations et de leurs suggestions. Rappelons que classeur et règlement peuvent être obtenus à un prix modique à l'Imprimerie Robert S. A. à Moutier.

Au printemps 1949, notre commission a entrepris la vente des écus en chocolat « Pour le visage aimé de la patrie ». Le produit net a été de Fr. 10.499.—. Il s'agit d'un beau résultat mais qui pourra et devra encore être augmenté en 1950, puisque la quote-part nous revenant est directement proportionnelle au résultat de la vente...

Diverses associations, communes ou particuliers ont fait appel à notre appui moral ou financier. Dans la plupart des cas, les deux ont été accordés. En temps utile notre contribution financière à la rénovation des châteaux de La Burg et Angenstein sera fixée.

Nous nous sommes intéressés également à la construction du sentier pour piétons à Moutier ; nous avons rendu attentif M. l'ingénieur en chef du Ve arrondissement à l'enlaidissement progressif de certaines régions par l'apposition d'affreux panneaux-réclames, etc., etc.

En résumé, nous avons cherché à être présents partout là où il est possible de conserver le patrimoine jurassien, là aussi où il est nécessaire de veiller à maintenir l'aspect caractéristique de notre coin de terre.

## 10. Tourisme pédestre

*Président : M. R. Steiner, Delémont*

*Secrétaire : Mlle Thérèse Mouttet*

### I. Organisation :

Il n'y a eu qu'un changement dans la composition de la commission, au cours de l'année 1949 :

M. Marcel Henry, administrateur postal à Porrentruy, a été nommé en date du 26 novembre 1949, chef de district pour le secteur Ajoie-Est, en remplacement de M. E. Berberat, ingénieur forestier.

Entrée en fonctions : le 1er janvier 1950.

Cette nomination doit encore être approuvée par l'A D I J et par Pro Jura.

L'attribution des secteurs se présente comme suit au 31 décembre 1949 :

Secteurs :	Titulaires :	Remplaçants :
Ajoie-Ouest	—	M. W. Zeugin
Ajoie-Est	M. Marcel Henry	—
Delémont	—	M. R. Steiner
Laufon	M. Léo Hänggi	—
Franches-Montagnes-Nord	M. Chs Zimmermann	—
Franches-Montagnes-Centre	M. Chs Zimmermann	—
Franches-Montagnes-Sud	M. R. Béguelin	M. R. Steiner
Raimeux	M. H. Streuli	—
Moron	M. H. Streuli	—
Montoz	M. H. Streuli	—
Chasseral	M. O. Stalder	—

## II. Etat d'avancement des travaux au 31 décembre 1949 :

### A. Projets :

Tous les plans routiers sont terminés en français et en allemand (Laufon).

### B. Signalisation :

#### 1. Itinéraires marqués et contrôlés jusqu'au 31.12.49 :

			Indic.	Km.
Ajoie-Est :	N° 2*	Porrentruy-Cœuve-Bonfol	8	5
	N° 6	St - Ursanne - Les Rangiers (-Delémont)	7	7
Delémont :	N° 1*	(Kleinlützel)-Moulin-Neuf-Lucelle	2	6
	N° 3*	(Kleinlützel)-Pleigne-Les Rangiers-Montruesselin	12	12
	N° 6	Delémont-Les Rangiers-St-Ursanne	6	11
Laufon :	N° 5	Delémont-Liesberg/station-Laufon	19	16
F. M. C. :	N° 11	Le Noirmont-Le Theusseret-Goumois	8	6
F. M. S. :	N° 6	Le Noirmont-Cerneux Godat-Biaufond	8	10
	N° 15	St-Imier-Mont-Soleil-Le Noirmont	10	12
	N° 10*	Malleray-La Rochette s. Montoz	6	3
Montoz :	N° 14*	Reuchenette-Péry-La Rochette s. Montoz	3	4
	N° 18	La Heutte-Montoz-La Bluai	9	11
	N° 1*	La Heutte-Jurahauss SAC-Chasseral	10	16
Chasseral :	N° 7	Bienne-Douanne-La Neuveville	22	16
	N° 11	La Neuveville-Nods-Chasseral	15	10
	N° 15	St-Imier-La Pérotte-Chasseral	4	6
	No 17*	Douanne-Lamboing-Mont-Sujet	12	7
	N° 20a	Evillard-Taubenloch-Frinvilliers	7	3

\* Itinéraires marqués en 1949.

#### 2. Itinéraires marqués mais pas contrôlés

			Indic.
Laufon :	N° 12	Kleinlützel-La Réselle-Soyhières	6
F. M. N. :	N° 1	Saint-Ursanne-Pontoy-Ocourt	3
	N° 2	Saint-Ursanne-Epiquerez-Soubey	8
	N° 3	Saint-Ursanne-Tariche-Soubey	12
	N° 4	Saint-Ursanne-Montfaucon-Saignelégier	14
	N° 5	Glovelier-Montmelon-Saint-Ursanne	4
	N° 6	Saint-Brais/stat.-Césai-Epauvillers	6
	N° 7	Saulcy/stat.-Saint-Brais-Soubey	3
	N° 8	Montfaucon/stat.-Les Enfers-Soubey	7
	N° 9	Saignelégier-Les Pommerats-Goumois	2
	N° 10	Saignelégier-La Bosse-Soubey	6
	N° 11	Soubey-Moulin Jeannotat-Goumois	5
	N° 12	Glovelier-Tariche-Epauvillers	5
	N° 13	Saint-Brais-Les Enfers-Goumois	6
F. M. C. :	N° 1	Tavannes-Les Breuleux-Le Noirmont	14
	N° 2	Tavannes-Bellélay-Glovelier	8
	N° 3	Tramelan-La Theurre-Saignelégier	3
	N° 5	Tramelan-Les Rouges Terres-Le Bémont	6
	N° 6	Tramelan-Montfaucon	6
N° 7	Tramelan-Lajoux-Glovelier	15	

	N° 8	Saignelégier-Le Noirmont (-La Chaux-de-Fonds)	Indic. 7
	N° 9	Saignelégier-Les Breuleux	4
	N° 10	Saignelégier-Montfaucon-Glovelier	11
	N° 12	Saignelégier-Goumois (-La Chaux-de-Fonds)	4
	N° 13	Saignelégier-Les Genevez-Bellelay	4
	N° 14	Bellelay-Rebévelier-Undervelier	7
	N° 15	Undervelier-Saulcy-Lajoux/stat.	
	N° 16	Undervelier-Glovelier	3
	N° 17	Bellelay-Semplain	6
F. M. S. :	N° 1d	Saint-Imier-Le Sergent	5
	N° 4	Tramelan-dessus-Les Breuleux-Les Bois	9
	N° 5	Le Noirmont-Le Creux des Biches-La Ferrière	18
	N° 11	Mont-Soleil-La Cibourg-La Chaux-de-Fonds	8
	N° 12	Saint-Imier-L'Assesseur-Les Bois	11
	N° 17	Villeret-Le Sergent-Les Breuleux	6

3. *Itinéraires dont le matériel est livré mais pas posé :*

Ajoie-Ouest :	N° 1**	Porrentruy-Sur-la-Croix-Saint-Ursanne	
F. M. S. :	N° 1	Sonceboz-Saint-Imier-La Chaux-de-Fonds	20
	N° 3	Tramelan-Les Peux-Les Bois	14
	N° 14	Mont-Soleil-Combe à la Biche-Les Bois	5
	N° 16	Saint-Imier-Les Alleraux-Les Bois	4
	N° 18	Courtelary-Mont Crosin-Le Noirmont	3
	N° 19	Courtelary-Pré Vanné-Tramelan	3
Chasseral :	N° 6**	Bienne-Lignièrès	
	N° 9**	Bienne-Reuchenette-Sonceboz	17
	** commencé, pas terminé.		

4. *Itinéraires dont le matériel est commandé mais pas livré :*

Ajoie-Ouest :	N° 3	Porrentruy-Grandfontaine-Damvant	14
Delémont :	N° 8	Delémont-Soyhières-Moulin-Neuf	11
	N° 10	Delémont-Bürgisberg-Lucelle	13
Laufon :	N° 1	Mervelier-Scheltenpass-Balsthal	6
	N° 2	Mervelier-Rotmätteli-Hohewinde	9
	N° 7	Kleinlützel (-Pleigne-Les Rangiers)	3
F. M. S. :	N° 21	Sonceboz-Pierre-Pertuis-Tavannes	5
Raimeux :	N° 3a	Crémines-Raimeux de Crémines par Gorvira	4
	N° 1	Moutier-Raimeux	6
	N° 7	Courrendlin-Rebeuvelier-Raimeux	8
	N° 9	Moutier-Crémines-Gänsbrunnen	12
Moron :	N° 3	Malleray-Moron	4
Chasseral :	N° 3	Bienne-Frinvilliers-Jobert-Chasseral	12
	N° 19	Saint-Imier-La Pérotte-Chasseral	8

5. *Tableaux d'orientation :*

En place : La Neuveville, Saignelégier (en bon état)  
 En préparation : Saint-Imier et Villeret

### 6. Conventions avec les communes :

Le nombre des communes qui, dans chaque district, ont passé la convention, est le suivant :

Courtelay	10 communes
Delémont	12 communes
Franches-Montagnes	15 communes
Laufon	0 commune
Moutier	12 communes
La Neuveville	4 communes
Porrentruy	3 communes
	<hr/>
	56 communes

### 7. Collaborateurs locaux :

Nous disposons de collaborateurs locaux dans les districts et communes comme suit :

Courtelay	13 communes	14 collaborateurs
Delémont	18 communes	18 collaborateurs
Franches-Montagnes	15 communes	16 collaborateurs
Laufon	6 communes	6 collaborateurs
Moutier	11 communes	11 collaborateurs
La Neuveville	4 communes	4 collaborateurs
Porrentruy	4 communes	4 collaborateurs
Bienne	2 communes	2 collaborateurs
Nidau	3 communes	3 collaborateurs
Canton de Soleure	6 communes	6 collaborateurs
Total	<hr/>	<hr/>
	82 communes	84 collaborateurs

### C. Autres travaux :

#### 1. Guides :

Sorti de presse : le Guide de Chasseral.

En préparation : le Guide des Franches-Montagnes.

#### 2. Courses conduites :

a) 15. 5. 49 Moutier-Raimeux-Crémines (E. Genge, Erlenbach).

b) 25. 9. 49 Saint-Imier-Chasseral-Neuchâtel (M. W. Zeugin).

#### 3. Passerelle sur la Birse à Soyhières :

Cette passerelle est devenue la propriété de la Société d'embellissement de Delémont, qui a dépensé environ Fr. 2500.— pour sa réfection. Une demande de subvention est en suspens auprès de l'Association bernoise de Tourisme pédestre.

### 11. Commission scientifique

*Président : M. L. Lièvre, Porrentruy*

*Secrétaire : M. le Dr G. Keller, Porrentruy*

M. le Dr Alb. Aeberhardt, de Saint-Imier, continue ses savantes études sur « les Muscinées » du val de Saint-Imier, dont le catalogue est en cours de publication dans les Actes de l'Emulation.

Ses recherches sur les Mousses et Hépatiques se continuent sans relâche. Il a entrepris également une étude en détail de la Tourbière des Pontins. Ses études « hydrologiques », portant sur l'analyse chimi-

que et bactériologique des eaux du val de Saint-Imier, ont fait l'objet d'un premier mémoire paru dans le N° de janvier 1949 du bulletin de l'ADIJ.

M. le professeur L. Lièvre a procédé à de nouvelles investigations dans les grottes de Réclère. Plusieurs membres de la Société suisse de spéléologie, section jurassienne, ont bien voulu explorer divers recoins de ces grottes, non encore accessibles aux visiteurs. Différents problèmes concernant l'origine de cette magnifique caverne et de son évolution au cours des siècles restant à résoudre, il a paru utile d'en dresser un plan exact.

D'autre part, les grottes de Réclère constituant un type unique de merveille souterraine du Jura, leur mise sous protection s'imposait, et à ce titre également un plan devenait indispensable.

C'est à l'initiative de M. le géomètre cantonal, A. Buess, qu'un levé topographique fut exécuté avec le plus grand soin par son adjoint M. Kummer. Ce beau travail, mené à chef, malgré toutes les difficultés inhérentes à la nature bouleversée des lieux, constituera une base sûre pour la figuration de toutes les particularités offertes à l'admiration des visiteurs : concrétions stalactites, stalagmites, roches festonnées, formations cristallines, perles de calcite, bassins, vasques, blocs énormes détachés du plafond et des parois, etc., etc.

M. Lièvre a poursuivi aussi ses travaux sur l'hydrologie du Jura. Il accomplit actuellement le mandat dont il a été chargé par le Service des concessions hydrauliques, de procéder aux levées pour la carte des eaux souterraines des bassins de l'Allaine, du Doubs, de la Sorné et de la Birse.

M. le Dr Albert Perronne a procédé à de nombreuses prises de photographies par avion ayant pour but l'étude de la tectonique du Jura et plus spécialement la revision des principes exposés par Jules Thurmann dans ses travaux sur l'Orographie jurassique.

Nous pensons que M. Perronne pourra établir des cartes tectoniques destinées à fournir des indications précises sur l'allure souterraine des masses minérales et, par conséquent sur le mode d'action des forces orogéniques.

« L'objet essentiel des cartes et croquis tectoniques dans les régions formées de terrains sédimentaires concordants est de figurer la répartition des lignes de rupture ou failles interrompant la continuité des couches, et des lignes de changements de pente ou plis alternativement creux, — synclinaux — et saillants — anticlinaux — répondant aux arêtes, plus ou moins parallèles, de part et d'autres desquelles l'inclinaison des assises change de sens. »

On conçoit facilement l'importance que revêtent pour l'établissement de ces cartes des levées photographiques par avion.

M. le Dr Keller continue d'aménager nos laboratoires et de les doter de nombreux appareils et de matériel pour les recherches que sont appelés à faire les membres de notre commission. Le catalogue de ces instruments et de ce matériel est à jour et peut être remis par M. Keller aux intéressés.

M. le Dr Guéniat s'est consacré à l'organisation de la Station de météorologie de Porrentruy qui a maintenant deux ans d'existence. Trois fois par jour toutes les lectures sont faites aux appareils qui fournissent les données suivantes : température, pression, état hygro-

métrique, intensité et direction des vents, couverture du sol, couverture du ciel, précipitations (pluviomètre), ainsi que les phénomènes particuliers tels que orages, tempêtes, cyclones, tremblements de terre, etc., etc.

Aussi la Station centrale suisse de météorologie écrivait-elle, le 4 août 1949 : « Nous sommes très satisfait des observations faites et Porrentruy peut être citée comme une excellente station. »

Ajoutons que le travail scientifique de notre station donne des résultats remarquables qui figurent, déjà pour 1948, dans les « Annales de la Station centrale suisse de météorologie ».

Le bon fonctionnement de notre station est facilitée par des subventions de différents groupements, entre autres par l'AD I J.

## 12. Commission pour le travail à domicile

*Président : M. H. Reber, Reconvilier*

La commission pour le travail à domicile, en 1949, n'a eu aucun regain d'activité. Elle n'a pu traiter aucun cas particulier. On n'a pas eu recours à ses services.

Ce qu'il est convenu d'appeler la « haute conjoncture » étant passé, il apparaît absolument nécessaire de faire le point, de repenser nos buts et nos moyens d'agir et de définir quelques actions pratiques dans l'intérêt de vieux ouvriers et même de moins vieux pour lesquels l'avenir n'est guère réjouissant.

Ce sera l'objet immédiat de l'année 1950.

Nous espérons ainsi « revivre » et rendre service.

## 13. Commission agricole.

*Président : M. E. Læffel, Courtemelon*

*Secrétaire : M. M. Ogi, Courrendlin*

La commission agricole de l'AD I J s'est réunie trois fois. Le bureau a liquidé les affaires courantes dans de nombreuses séances.

Il a été délivré, pour 1949, 30 diplômes à des ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de 10 ans. La remise de ces diplômes, dans de nombreux cas, a été l'occasion d'une belle manifestation, toute cordiale, où patrons, ouvriers et invités ont profité pour fêter dignement les heureux jubilaires. Le nombre d'années de service varie comme suit : 15 ouvriers avaient de 10 à 20 années, 12 de 20 à 30 années, 2 de 30 à 40 années et un avait le nombre respectable de 44 années.

Sous l'impulsion de notre commission de nombreux syndicats bovins ont été formés ; nous pouvons enregistrer une augmentation de 9 syndicats.

La question ayant trait à l'échange de parcelles dans les régions très morcelées a retenu toute l'attention de la commission. De nombreuses conférences ont été données par M. Læffel qui s'est également rendu sur place dans quelques communes susceptibles de s'intéresser à un remaniement parcellaire. Le travail commencé va être poursuivi.

Après une enquête auprès des producteurs de céréales, suivie d'une séance de la commission, une requête a été envoyée aux organes responsables de la revision de la loi fédérale des céréales, afin que les producteurs soient sauvegardés de leurs intérêts.

L'ADIJ avait chargé la commission agricole de la représenter à la Kaba, section agricole. Le président a participé à deux séances.

La campagne de recrutement a été poursuivie, toutefois la majorité des sociétés agricoles sont déjà affiliées à l'ADIJ par le truchement des Fédérations. Le nombre à intéresser à une adhésion est plutôt minime. Pour 1949, nous avons enregistré l'admission du Syndicat agricole d'Ajoie.

La grande conférence organisée à Porrentruy, au mois de février, a été un succès. M. Stähli, conseiller d'Etat, a développé le sujet du nouveau droit foncier. Cette conférence a été suivie par un nombreux public. Très documenté, le conférencier nous a renseigné à fond sur cette importante question.

Les nombreuses difficultés rencontrées pour mettre en valeur la récolte de pommes de terre de l'automne 1948 n'ont pas échappé à notre commission et diverses démarches ont été entreprises à ce sujet.

Pour ce qui est des cours et conférences, le programme établi au début de l'année s'est déroulé normalement. Il a été organisé dans le Jura :

Cours d'arboriculture et mise en valeur des fruits	= 38 journées
Cours d'élevage bovin	= 4 »
Cours d'élevage chevalin	= 1 »
Cours itinérant de cultures	= 3 »
Cours de comptabilité	= 7 »
Culture des céréales en montagne	= 2 »
Amélioration des produits laitiers	= 1 »
Conférences	= 29 »

La commission agricole s'est occupé également de nombreuses questions se rapportant au développement technique de la classe agricole, sans pour autant négliger le côté économique.

Pour 1950, l'activité se poursuivra dans le cadre qui nous est assigné. Les tâches qui nous intéressent sont variées et nous donne un champ d'activité toujours plus étendu.

#### 14. Commission forestière

*Président : M. W. Schild, Moutier*

*Secrétaire : M. R. Steiner, Delémont*

Mutations : M. P. Maillat, inspecteur forestier à Delémont, qui présida la commission forestière dès sa fondation, a démissionné au printemps 1949. Nous tenons encore une fois à remercier très sincèrement M. Maillat de son activité et de son travail pour la cause forestière.

Dans sa séance du 6 septembre 1949, le Comité de l'ADIJ a nommé M. W. Schild président de la commission forestière.

Activité : La commission forestière s'est intéressée déjà dans les années 1947 et 1948 à la création d'une Association des propriétaires de forêts dans la Vallée de Delémont. Ses efforts ont été couronnés de succès et nous sommes heureux d'annoncer que cette association, qui a déjà déployé une grande activité, a été fondée au printemps 1949.

Le programme de travail, établi en automne 1949, prévoit une propagande en faveur du bois de feu.

En effet, le grand souci des propriétaires de forêts, est de nouveau la vente du bois de feu, spécialement des petits assortiments. C'est pourquoi la commission forestière de l'ADIJ s'est occupée de ce problème et poursuit ses efforts pour favoriser l'emploi de bois de feu, surtout dans les régions rurales.

Il s'agit de faire connaître, par des conférences données par l'Office de renseignements pour le chauffage au bois à Zurich, les perfectionnements apportés aux installations de chauffage et afin de rendre attentif aux améliorations possibles des anciens foyers et cheminées pour en montrer le service correct et propre.

#### 15. Commission des affaires communales

*Président : M. H. Landry, La Heutte*

Cette commission, vers la fin de l'année, a changé de président. Afin de remplacer M. J. Schlappach, démissionnaire, que nous remercions vivement pour les services rendus, le soussigné fut désigné par le Comité de l'ADIJ.

Pour le moment, peu de questions préoccupent nos communes qui ont connu de bonnes années. Mais le chômage reprend et nous pensons que différentes actions devraient être tentées afin que nous ne retombions pas dans le marasme d'avant-guerre.

Pourquoi ne pas, par exemple, subventionner des travaux de chômage, là où la nécessité s'en fait sentir ?

Pourquoi ne pas alimenter de nouveau le fonds de secours aux communes obérées ? Ne serait-ce pas l'heure de prévoir ?

Ces questions sont étudiées et prochainement les membres de la commission se réuniront afin de reprendre contact et d'envisager l'avenir.

#### Conclusion

Arrivés au terme de ce rapport, nous avons l'agréable devoir d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont aidés de leurs conseils et encouragés par leur sympathie. Nous adressons des remerciements pour leur bienveillance, à toutes les autorités et administrations avec lesquelles nous avons été en contact, à nos collaborateurs dévoués, aux organes de la caisse-maladie « La Jurasienne » et à tous nos membres pour leur fidélité. Nous nous devons aussi d'évoquer la « Seva », loterie cantonale qui met des fonds à notre disposition pour soutenir et réaliser d'utiles travaux.

Le Jura est la terre que nous aimons et que nous servons de notre mieux. Notre meilleur souhait est qu'une partie au moins de nos efforts ne soient pas perdus. C'est dans ce sentiment que nous terminons ce 25<sup>e</sup> rapport d'activité.

Au nom du Comité :

Le président,  
F. REUSSER.

Le secrétaire,  
R. STEINER.

Moutier, le 10 mars 1950.

## Extrait des Comptes 1949

### RECETTES

1. Subventions . . . . .	690.—
2. Seva . . . . .	11,905.—
3. Recettes diverses . . . . .	847.70
3. Cotisations . . . . .	12,822.40
5. Bulletin . . . . .	9,329.50
6. Intérêts . . . . .	2,879.70
Total des recettes	38,474.30

### DÉPENSES

1. Subventions . . . . .	1,200.—
2. Administration . . . . .	12,533.30
3. Cotisations . . . . .	808.—
4. Bulletin . . . . .	9,760.20
5. Imprimés . . . . .	797.65
6. Amortissement . . . . .	853.60
7. Frais de banque . . . . .	18.60
Total des dépenses	25,971.35

EXCÉDENT DE RECETTES . . . . .	12,502.95
--------------------------------	-----------

### Etat de fortune au 15 janvier 1950

#### ACTIF

1. Mobilier . . . . .	1.—
2. Disponibilités : caisse . . . . .	263.51
compte de chèques . . . . .	10,510.64
dépôts . . . . .	10,775.05
3. Titres . . . . .	27,000.—
4. Fonds de réserve . . . . .	27,945.70
5. Capital de garantie de « La Jurassienne » . . . . .	20,000.—
Total des actifs	96,495.90

PASSIF . . . . .	—.—
FORTUNE NETTE . . . . .	96,495.90

#### BILAN

Fortune au 15 janvier 1950 . . . . .	96,495.90
Fortune au 15 janvier 1949 . . . . .	83,992.95
AUGMENTATION DE FORTUNE . . . . .	12,502.95

Delémont, le 15 janvier 1950.

Le caissier : H. FARRON.